

Adhérer à la FNAR

Toutes les structures nouvelles ou anciennes sont acceptées au sein de notre fédération. Votre adhésion est soumise à quelques règles de présentation et de participation.

LES DIFFERENTS MODES D'ADHESION A LA FNAR

La FNAR propose plusieurs types d'adhésion (Tarifs 2024) :

· **L'adhésion de soutien** : pour les amoureux des ânes, randonneurs fidèles, anciens âniersqui souhaitent soutenir les objectifs de la FNAR pour la réhabilitation et la mise en valeur de l'âne : 55 € par an

· **L'adhésion découverte** : Elle s'adresse aux porteurs de projets et aux âniers non adhérents qui souhaitent découvrir la Fnar et ses modes de fonctionnement. 55 € par an

Ces deux formules permettent de participer aux discussions sur internet, de prendre part aux interventions proposées lors de la première journée de l'assemblée générale de la FNAR ,de participer à l'AG(sans droit de vote) ,de recevoir les comptes rendus de l'activité de l'association.

· **L'adhésion "ânier professionnel 1^{ère} année/2^{ème} année"**

La FNAR propose aux nouveaux âniers ayant au minimum une année d'expérience professionnelle de loueur d'ânes de randonnée, une cotisation réduite , comme offre de bienvenue, et afin de faciliter le démarrage de leur activité. Ils bénéficient de tous les avantages et services liés à une cotisation entière. Ils s'engagent à respecter les règles d'entrées de la fédération et à participer à l'assemblée générale dans les deux premières années.

Adhésion : 190 Euros / an

· **L'adhésion "ânier professionnel organisateur de randonnées "**

Elle s'adresse aux âniers organisant des randonnées de manière professionnelle participant à la vie de la FNAR, depuis deux ans. Cette adhésion est soumise aux règles d'entrées et à la participation au fonctionnement et à la présence à l'assemblée générale en automne. 320 € par an (plus une participation aux frais d'AG pour les structures absentes à l'AG)

La décision des tarifs est prise en AG chaque année.

Comment adhérer en **Ânier professionnel 1^{ère} année/2^{ème} année** :

Tout d'abord il faut contacter la personne responsable de la commission nouveaux adhérents. Elle vous remettra une fiche de renseignements à remplir.

Les demandes effectuées entre mars et septembre seront traitées en septembre.

Nous mettons à votre disposition une feuille de route pour préparer au mieux votre demande d'adhésion en AG. En effet chaque adhésion est votée par l'Assemblée Générale. Si l'assemblée considère que les conditions ne sont pas réunies pour une adhésion pro, vous aurez un an de plus pour vous préparer !

Chaque adhésion a des prérequis :

- ⌚ - avoir réalisé une saison au moins d'exercice d'ânier organisateur de randonnées
- ⌚ - avoir un parrain identifié au sein de la FNAR

Vous choisissez un parrain adhérent actif à la FNAR, de votre connaissance, ou bien proposé par nous après concertation. Ce parrain est un lien entre vous et la FNAR ; il vous conseillera dans votre installation et vous parlera de son expérience et du fonctionnement de la FNAR.

- ⌚ - Avoir réalisé une visite de votre structure par le parrain, de préférence avant l'AG pour échanger sur les bonnes pratiques de la charte FNAR et leur mise en oeuvre dans votre structure.
- ⌚ - Participer à l'AG dans les 2 premières années : vous vous présenterez seul ou avec votre parrain aux autres membres lors de l'assemblée générale d'automne où les adhésions sont votées.

Ensuite, dans la vie d'adhérent, une participation minimum à l'AG est demandée tous les deux ans. Cette assemblée est la seule réunion annuelle où tous les adhérents se rencontrent, échangent et prennent ensemble des décisions sur l'avenir de la FNAR.

Adhérent pro de la FNAR, vous signez, affichez et mettez en pratique les engagements de la charte professionnelle de la FNAR, garantissant la qualité de vos prestations et leur reconnaissance par le réseau.